

nul homme ne réunit des titres plus surs à la bienveillance de la cité que M. Wilson...

Le Pays est apparu hier conformément à son programme. La rédaction en est remarquablement soignée...

Un froid piquant se fait sentir depuis hier; ce matin à 7 heures, il atteignait à 23 degrés de Réaumur.

Victimes de l'Intemperance.

John Coughel, résident du township de Niagara, périt misérablement en décembre. Il avait passé le temps à boire dans une auberge...

Terrence O'Neill vient de mourir victime de sa funeste passion pour les boissons spiritueuses, après une maladie de quelques jours.

On a trouvé le corps de Mary Black dans la rue John. Elle avait vécu dans une ivrognerie habituelle. Depuis quelque temps, elle allait de travers en travers...

Le 23 décembre, le nommé John Ryan, résident du township de Ramsay, tua sa femme d'un coup de bêche qu'il lui asséna sur la tête...

Landi, Joseph Whitehead, de Port Stanley, quitta sa demeure pour aller conduire un parti de marins à Hamilton. Ses chevaux étant épuisés comme il arrivait à Woodstock...

Dimanche dans l'après midi, une enlèvement eut lieu sur le corps d'une femme de couleur nommée Betsy Macarley qui avait sa demeure sur la rue Victoria.

CORRESPONDANCES.

L'intemperance renaîtra-t-elle? C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

ment. Aux comités que nous avons désignés comme ayant eu la gloire de faire main basse sur les auberges...

On ne doit pas oublier, en nous voyant si prononcé contre les maisons débauchées, sous malheureuses que nous admettons...

La propriété n'a plus pour perspective le pillage, la famille le déboucheur et la destruction, la religion le martyre.

Voilà le haut crédit dont jouit le prétendu b. soin d'établir des auberges, et jusqu'à sept dans une paroisse.

Nous disions que sur cette grande affaire le clergé serait toujours à son poste. Le mandement énergique et si plein de moyens efficaces que vient d'émaner le respectable chef...

L'autorité municipale seule, dans chaque comte, a le droit de confirmer les certificats des électeurs qui trouvent à propos l'établissement d'auberges...

Un TEMPERANT. M. le Rédacteur, L'autorité municipale seule, dans chaque comte, a le droit de confirmer les certificats...

ront de zélés partisans de la plus belle des causes, celle qui intéresse à un si haut degré la religion, la patrie et le bonheur domestique de chaque membre en particulier de la société.

Pour que les Juges de Paix et le Maire dans un Comté confirment les certificats en question, il faut que les personnes qui en désirent la confirmation prouvent qu'elles se sont présentées dans la chambre du conseil au jour et lieu fixé pour les séances trimestrielles...

Nous avons cru important d'entrer dans ces détails, parcequ'il importe que la loi concernant les auberges et les aubergistes soit bien interprétée, afin qu'aucune erreur n'en parvienne aux dispositions. Il serait peut être important d'examiner dans une prochaine lettre, la meilleure procédure que prochainement adopter chaque Conseil Municipal relativement à ces certificats afin d'en connaître la valeur.

P. S. Le Conseil Municipal du Comté de Beauharnois No. 2 a déjà refusé de confirmer les certificats pour l'établissement d'auberges licencées dans ce comté.

St. Rémi, 9 janvier 1852.

FAITS DE L'ETRANGER.

France.

SITUATION.

M. Louis Veillot dit dans l'Univers du 20 décembre, au sujet du coup d'état de Louis-Napoléon: Le 2 décembre est l'acte le plus anti-révolutionnaire qu'il y ait dans notre histoire depuis soixante ans.

Depuis le 2 décembre, il y a en France un gouvernement et une armée, une tête et un bras. A l'abri de cette double force, toute poitrine honnête respire, tout bon désir espère.

Le 2 décembre, est tombée l'insolence du mal, et ceux qui menaçaient la société, qui lui annonçaient, à jour et à heure fixes, sa ruine totale, ceux-là sont abattus.

Le blâphème public a cessé. Nous sommes mis en demeure de dire demain si nous voulons que ces grandes conquêtes de 1831 soient conservées, régularisées, développées.

A la vue de la crise sociale qui se préparait, le haut clergé de France n'a pas hésité à proclamer son adhésion au gouvernement de Louis Napoléon et à la continuation de ses pouvoirs.

Evêché de Strasbourg. Strasbourg, le 16 déc. 1851. Messieurs, Quoique j'aie déjà répondu d'une manière fort nette et fort précise à ceux d'entre vous qui m'ont consulté sur la ligne de conduite à suivre dans les graves circonstances où nous nous trouvons...

la ruine de l'ordre social dépend du vote que la France est appelée à émettre le 20 et le 21 de ce mois.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon estime et de mon affection. Evêché de Chalons.

Evêché de Chalons. Chalons, le 14 déc. 1851.

M. le Rédacteur de l'Univers, Je trouve aujourd'hui dans les journaux la lettre de Mgr l'Evêque de chartres, qui donne à son clergé le conseil de voter en faveur de notre Président, le prince Louis-Napoléon; il n'a fait en cela qu'exprimer la pensée de tous les gens de bien, de tous les Evêques.

Dien est avec M. le Président; cette mission suffit pour que nous nous fassions un devoir d'être tous à lui.

Evêché de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.

Monsieur et cher Rédacteur, On m'avait dit hier et on vient de me répéter aujourd'hui qu'on a envoyé dans tous les presbytères de mon diocèse une circulaire par laquelle on engageait les prêtres à s'abstenir de voter pour le prince Louis Bonaparte dans les journées des 20 et 21 du courant.

Evêché de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.

On nous écrit dit l'Univers, du Mans, que Mgr l'Evêque du Mans a invité MM. les curés de son diocèse à prêter leur concours actif à la prolongation des pouvoirs du prince Louis Napoléon Bonaparte.

Evêché de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.

On nous écrit dit l'Univers, du Mans, que Mgr l'Evêque du Mans a invité MM. les curés de son diocèse à prêter leur concours actif à la prolongation des pouvoirs du prince Louis Napoléon Bonaparte.

Evêché de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.

reux égarés ou stupidiés qu'ils avaient attirés dans cette lutte, et qu'ils abandonnaient au moment du péril.

Décédés:

A Berthier, le 31 ult., M. Joseph Giroux ancien et respectable citoyen du lieu, à l'âge de 73 ans. Au même lieu, le 6 ult., M. L. Bonin, à l'âge patriarchal de 81 ans.

ANNONCES.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES sous-signés expédient toutes les semaines, par Steamer, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres, pour Livres, Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ou de autres autres Marc ardises Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible.

Evêché de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.

Mémoires d'outre tombe par M. De-Châteaubriand 2 gros et grand 8°. prix 20s. ANNALES DE LA PROPAGATION DE LA FOI, Recueil Périodique des lettres des Evêques et des Missionnaires des Missions des deux mondes, et de tous les documents relatifs aux Missions et à l'Association de la Propagation de la Foi.

AVIS.

EST par ces présentes donné aux habitants de la Comté de Rouville, Missisquoi et autres, que par les amendements faits dans la dernière Session du Parlement Provincial à l'acte pour l'établissement de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la Compagnie maintenue établie à Saint-Jean, C. E., sous la direction de Messieurs Gabriel Marchand, Président, Pichard, B. M. Guin, Nelson, Moit, John Yule, T. F. Allard, Charles J. Peirce, Charles Soyannor, Charles Roy et Edouard Bourgeois, peut et est prêt à assurer des propriétés dans aucune partie de ce District excepté dans la Cité de Montréal.

Evêché de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.

Evêché de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, le 17 déc. 1851.